

**Les régimes
de la CARMF**
Régime Invalidité-décès

M^{me} Joëlle Perrin

La CARMF
75 ans
de réforme

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

15
SEPT.
2023

Régime invalidité-décès

3 classes de cotisations

- Classe A** ▶ revenus < 43 992 € : cotisation de 631 € ;
- Classe B** ▶ revenus de 43 992 € à 131 976 € : cotisation de 712 € ;
- Classe C** ▶ revenus supérieurs ou égaux 131 976 € : cotisation de 828 €.

3 cotisations pour
une couverture
globale

1 Incapacité temporaire A : 162 €, B : 243 €, C : 324 €

2 Invalidité Classe A : 106, B : 106 € C : 141 €

3 Décès – Rente classes A,B,C : 363 €

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Les prestations :

- Indemnités journalières à partir du 91^e jour d'arrêt (Classe B : **109,74 €/jour**)
- Pension d'invalidité médecin : Classe B : **21 742 €**
 - Rente par enfant à charge : **8 075,60 €**
 - Majoration pour conjoint : Classe B maximum : **7 609,70 €**
 - Majoration pour tierce personne : **+35 %** de la pension
- Indemnité décès : **63 000 €**
- Rente temporaire pour conjoint survivant : **15 520 €** maximum
- Rente aux orphelins : **9 139,85 €**
- Rente aux orphelins de père et de mère : **15 520 €**

Régime invalidité-décès

Historique

- 1954** Création du régime invalidité décès : rentes temporaires décès aux conjoints survivants et aux orphelins.
- 1955** Création de la couverture invalidité.
- 1963** Ouverture des rentes aux enfants infirmes. Création de la rente temporaire à destination du conjoint du médecin invalide.
- 1968** Création de la couverture incapacité temporaire.
- 1969** Amélioration du montant de la rente temporaire au profit des orphelins de père et de mère.
- 1972** Majoration de 10 % de la rente temporaire versée au conjoint survivant qui a élevé trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.
- 1975** Instauration de l'indemnité décès versée au conjoint survivant d'un médecin cotisant.
- 1979** Majoration de 10 % des prestations pour l'invalide ayant élevé au moins 3 enfants.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime invalidité-décès

Historique

1983

Majoration de l'allocation au profit du titulaire de la pension d'invalidité se trouvant dans l'obligation d'avoir recours à une tierce personne. Extension du versement de l'indemnité décès à la famille d'un médecin invalide décédé.

2004

Instauration d'un taux réduit accessible dès deux ans d'affiliation, les indemnités journalières à taux plein sont versées après six ans d'affiliation continue, au lieu de 10 antérieurement ; Reconnaissance de l'invalidité professionnelle.

Le médecin atteint d'une invalidité totale et définitive le rendant absolument incapable d'exercer sa profession peut désormais exercer une autre profession, à l'exclusion d'une profession de santé.

2005

Réévaluation de l'indemnité décès de 4 000 € à 38 000 €.

2006

Sur proposition de la Commission médicale et sur décision de la Commission de contrôle de l'incapacité d'exercice, le médecin peut bénéficier d'une aide en vue d'une reprise progressive d'activité.

2010

Attribution à l'enfant infirme d'un montant équivalent à la pension de réversion du régime complémentaire dont bénéficiait son dernier parent avant de décéder, idem en 2017 pour l'ASV.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime invalidité-décès

Historique

- **2011** → Secours forfaitaire annuel aux prestataires du RID exonérés de CSG.
- **2012** → Instauration de trois classes de cotisations et de prestations.
Augmentation des rentes temporaires de conjoints survivants à 90 points.
- **2017** → Réévaluation de l'indemnité décès de 40 000 à 60 000 €.
- **2018** → Possibilité d'aide au conjoint survivant d'un médecin retraité décédé la première année de retraite.
- **2019** → Création du Fonds d'action sociale du régime invalidité-décès.
- **2021** → Création d'un dispositif d'indemnisation des 90 premiers jour d'arrêt de travail pour les professions libérales.
- **2023** → La rente des orphelins de père et mère est portée à 90 points.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Indemnités journalières

des professions libérales

Quelles sont les caractéristiques du dispositif ?

Cotisations

- ▶ Recouvrement par l'URSSAF
- ▶ Montant annuel : **0,30 % des revenus d'activité indépendante limités à 3 PASS.**

Minimum : **53 €**
Maximum : **396 €**

Prestations

- ▶ Du 4^e au 90^e jour d'arrêt de travail.
- ▶ Versées par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).
- ▶ Pas d'indemnisation si revenu < 10 % du PASS (sauf bénéficiaires du RSA ou de la prime d'activité).
- ▶ Proportionnelles aux revenus :
Minimum : **24,10 € par jour**
Maximum : **180,79 € par jour**

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Indemnités journalières

des professions libérales

Cas particuliers

- Médecins en cumul emploi retraite :
 - Versement possible d'indemnités journalières pour une durée maximale de 60 jours.
- Conjoint collaborateurs et médecins remplaçants RSPM.

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime invalidité-décès

Modifications statutaires en cours d'approbation

- Indemnités journalières
 - **2021** : adaptation des statuts des régimes suite à la mise en place d'indemnités journalières pour les arrêts de travaux de moins de 90 jours pour les professionnels libéraux.
- Rente temporaire
 - Dans un souci d'harmonisation avec les régimes de retraite complémentaire vieillesse de la Caisse, le Conseil d'Administration, en sa séance du 13 mai 2023, a souhaité poursuivre le versement de la rente temporaire, actuellement arrêtée au 60^e anniversaire du bénéficiaire jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel il atteint son 62^e anniversaire.

La CARMF
75 ans
de réforme

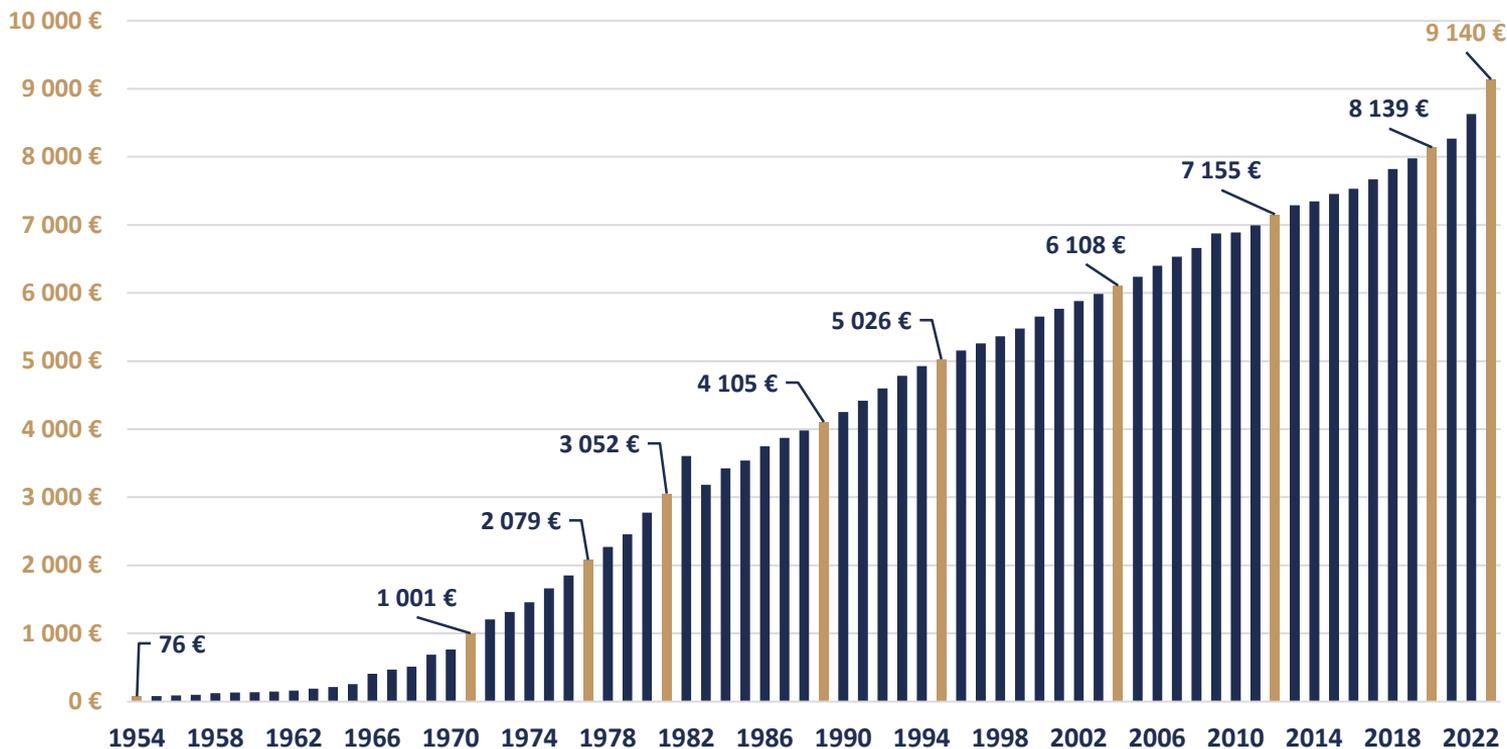
75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime invalidité-décès

Évolution de la rente à l'orphelin



La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

Régime invalidité-décès

Évolution de l'indemnité décès

La CARMF
75 ans
de réforme

75
ans

15
SEPT.
2023

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS

